



***Taxe d'apprentissage***  
***2011***  
***Hors quota\****

*\*Habilitation Cnam INTEC par la Préfecture de la Région Picardie pour le hors quota.*

# Encouragez le développement des formations d'excellence

## Notre métier : un service public, 3 missions

Créé en 1794 (décret du 19 vendémiaire an III) puis en 1988 en Picardie, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un grand établissement d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, il remplit 3 missions : la formation professionnelle des adultes, la recherche technologique et l'innovation et la diffusion de la culture scientifique et technique.

### «Docet omnes ubique» (il enseigne à tous et partout):



**un Etablissement public d'enseignement supérieur organisé en réseau**, présent dans 150 villes en France  
- 28 centres régionaux,  
- Plus 150 centres de formation, en métropole et en outre-mer.

**Des partenariats** en région avec les entreprises, les associations de formation professionnelle et les établissements d'enseignement supérieur.

**Un maillage régional** : Le Cnam participe au développement régional grâce à ses sept centres de formation : Amiens, Senlis, Saint-Quentin, Nogent-sur-Oise, Beauvais, Compiègne et Laon.

### Le Cnam en chiffres :

**Alternance** : nombre total d'élèves en formation

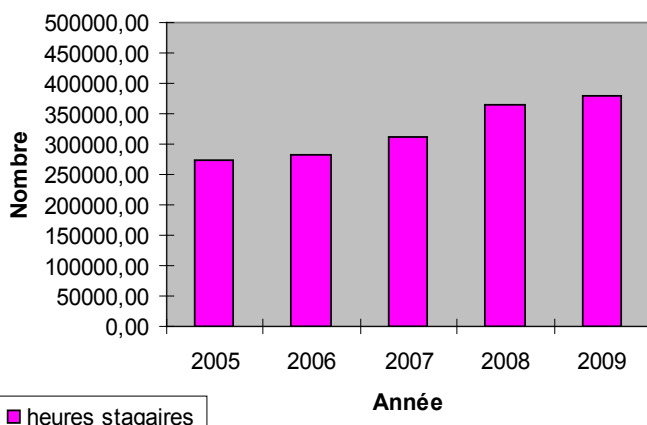
2010	2009	2008
765	688	516
+ 11% / (n-1)	+ 25% / (n-1)	
+ 39% / (n-2)		

### Cours du soir :

2010*	2009	2008
298	214	248
+ 39% / (n-1)	-16% / (n-1)	
+ 16% / (n-2)		

\* au 18/10/2010

Evolution des heures stagiaires de 2005 à 2009



## Nos domaines de formation :

**Ecole de management** : Comptabilité - Gestion, Marketing-Vente, Ressources Humaines, Management.

**Ecole d'ingénieurs** : Bâtiment et travaux publics, Informatique, Mécanique, Chimie, Environnement, Énergies, Logistique, Production.

*Choisir de verser votre taxe d'apprentissage au Cnam, pédagogique et du développement*

*et renforcez la compétitivité de votre entreprise*

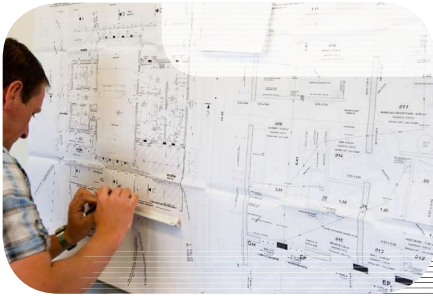
*Nous avons besoin de votre taxe*

*Pour nos projets d'investissements 2011*

*S'équiper d'un studio de cours mobile pour rendre la formation accessible à tous.*



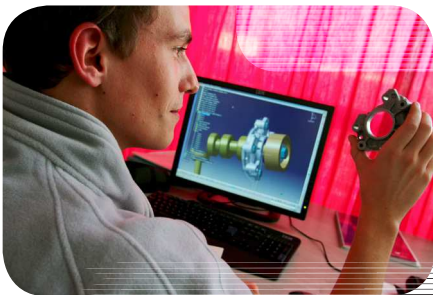
*S'équiper de deux traceurs de plans pour les ingénieurs en BTP.*



*Renouveler une salle informatique de 60 postes.*



*Obtenir des licences pour des logiciels pédagogiques spécifiques.*



*Investir dans l'ingénierie pédagogique pour ouvrir de nouvelles formations (prévisions 2011) : Master mercatique, gestion de la paie et du social, responsable énergétique (Compiègne).*



*c'est engager votre entreprise au service de l'innovation des formations de qualité.*

# Comment verser votre taxe d'apprentissage au Cnam ?

**Quand la verser ?** Avant le 1er mars 2011

**Le CNAM peut-il percevoir toute votre taxe d'apprentissage ?**

La taxe d'apprentissage se compose de deux parties : le quota apprentissage et le hors quota (barème). Le quota est réservé aux formations par la voie de l'apprentissage et est perçu par les centres de formation d'apprentis (CFA). Le hors quota s'adresse aux formations technologiques et professionnelles.

**Le CNAM Picardie est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage, au titre du hors quota, pour les catégories C, B ainsi que pour la catégorie A par cumul avec la catégorie B.**

**Comment la verser ?**

Votre versement s'effectue auprès d'un organisme collecteur (OCTA) comme par exemple la CRCI de Picardie ou l'organisme collecteur de votre branche d'activité.

**COMMENT REMPLIR LE BORDEREAU**

Affectation aux établissements d'enseignement : Indiquez précisément Cnam Picardie dans la case «nom école».

			← Hors quota →		
Nom école	Adresse	Quota	Cat. A Ouvriers qualifiés Niveaux V et IV CAP à Bac 40 %	Cat. B Cadres moyens Niveaux III et II Bac+2 à Bac+3 40 %	Cat. C Cadres supérieurs Niveaux I, Bac+5 20 %
<b>CNAM PICARDIE</b> INTEC - DECF - DCG INTEC - DESCF - DSCG	Avenue des Facultés 80025 AMIENS Cedex 1	X	● par cumul avec Cat. B	●	●

**La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire**

C'est le seul impôt dont vous pouvez choisir le destinataire !

Choisissez de le verser au CNAM en Picardie !

Le CNAM en Picardie propose des cours du soir conduisant à des diplômes d'état à tous les salariés.

Le CNAM peut répondre aux attentes de l'entreprise (ex : en formant les salariés de demain...)

**Avec le Cnam en Picardie donnez un visage à votre Taxe.**



**Votre contact Cnam : Catherine POIRET : 03 22 33 65 54**